

Si un élève est malade, c'est le délégué qui l'accompagne à la vie scolaire.  
Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, cela fait partie de ses missions.
- B. Faux, certainement pas ! Je ne veux pas être malade moi aussi !!!
- C. Vrai, mais cela peut aussi être un autre élève volontaire.

**Réponse : C**

En effet, cela n'est pas spécifique au délégué de classe. N'importe quel élève volontaire peut accompagner un camarade à la vie scolaire.

Si un élève est absent, le délégué doit lui envoyer les cours via l'ENT.  
Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, Evidemment et il doit le faire le soir même !
- B. Faux, il n'avait qu'à pas être malade !
- C. Vrai, mais tout élève volontaire peut le faire également.

**Réponse : C.**

Tout élève volontaire peut transmettre les cours à l'un de ses camarades. Le délégué peut veiller à ce que quelqu'un s'en occupe. Cela facilite le retour du camarade et créé une bonne ambiance de classe car tout le monde s'entraide.

Les élèves disent aux délégués qu'ils n'arrivent pas à suivre en cours de sciences.  
Le prof explique mal.  
Que peuvent-ils faire ?

- A. Les délégués en parler au professeur concerné.
- B. Les délégués attendent le Conseil de Classe pour aborder le sujet.
- C. Les délégués proposent de faire une pétition.

**Réponse : A.**

Il est important de bien choisir le moment pour discuter avec le professeur. Les délégués doivent également bien préparer ce rendez vous en réfléchissant au comportement de la classe.

Si la classe manque de sérieux, le professeur peut punir le délégué de classe.  
Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, car sa mission est de veiller que la classe se comporte bien. Si elle manque de sérieux, c'est donc sa faute.
- B. Faux, le délégué n'est pas responsable du comportement de ses camarades.
- C. Faux, chacun son problème !

**Réponse : B.**

Le délégué n'est aucunement responsable du comportement des autres élèves. En plus, on ne peut pas punir quelqu'un pour les bêtises des autres. Chacun assume ses actes.

Le délégué est obligé de participer à toutes les réunions auxquelles il est convoqué.  
Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, mais s'il n'a pas le temps, il peut être absent.
- B. Vrai, cela fait partie de ses responsabilités.
- C. Faux, il y va quand il peut et quand il veut. Il a le droit de préférer profiter de sa récréation.

**Réponse : B.**

S'il ne peut pas être présent, il doit s'organiser avec son suppléant.

Les élèves de la classe peuvent-ils donner des ordres aux délégués ?

- A. Oui.
- B. Non.

**Réponse : B.**

Personne n'est le chef de personne. En revanche, un bon délégué se doit d'être à l'écoute de ses camarades.

Le délégué est en charge de la distribution des photocopies.  
Vrai ou faux ?

- A. Vrai, cela fait partie de ses missions.
- B. Faux, le délégué est un élève comme les autres. Tout élève volontaire peut distribuer les photocopies.

**Réponse : B.**

Un délégué de classe est obligé de transmettre les informations à sa classe.  
Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, cela fait partie de ses missions.
- B. Faux, c'est au professeur principal de le faire.
- C. Faux, c'est à la vie scolaire de le faire.

**Réponse : A.**

Le délégué est le relais entre les adultes et les élèves. A ce titre, il doit transmettre toutes les informations que les adultes lui demanderont à sa classe. Certaines seront à faire noter dans le carnet de correspondance.

Les délégués sont élus pour toute leur scolarité.  
Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, ils peuvent quand même démissionner quand ils en ont marre.
- B. Faux, ils sont élus pour un trimestre uniquement.
- C. Faux, ils sont élus pour une année scolaire.

**Réponse : C.**

Les délégués ont un mandat d'une année scolaire.

En l'absence du professeur, c'est le délégué de classe qui surveille la classe.

Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, il note les noms des élèves perturbateurs au tableau.
- B. Faux, les élèves ne sont jamais seuls.

**Réponse :** B.

Les adultes n'ont pas le droit de laisser des élèves seuls sans surveillance. En cas d'urgence, ils demandent à un assistant d'éducation de venir les aider.

Le délégué de classe doit vérifier les quinzaines des autres élèves régulièrement. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, cela permet de bien connaître le comportement des élèves pour le conseil de classe.
- B. Faux, les quinzaines ne concernent que l'élève et sa famille.

**Réponse :** B.

Les délégués n'ont pas le droit de regarder les quinzaines des autres élèves. Un élève s'il le souhaite peut montrer sa quinzaine au délégué pour montrer qu'il a fait des efforts sur le plan du comportement par exemple.

Le délégué de classe peut modifier les menus du self. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, il suffit qu'il le dise au gestionnaire.
- B. Vrai, mais pour cela, il doit s'adresser aux délégués qui siègent en commission des menus qui porteront les propositions.
- C. Faux, les menus sont décidés par la gestionnaire. Les élèves n'ont pas leur mot à dire.

**Réponse :** B.

Avant chaque vacance, il y a une réunion de la commission des menus pour décider des menus. Les élèves délégués au conseil d'administration y participent et peuvent alors faire des propositions.

Qui choisit les élèves délégués qui siègent au Conseil d'Administration ?

- A. Ils sont élus par les délégués de classe.
- B. Ils sont élus par tous les élèves du collège.
- C. C'est le chef d'établissement qui les choisit.
- D. Les CPE choisissent les élèves les plus sérieux.

**Réponse :** A.

Les élections ont eu lieu avant les vacances.

Le délégué a le devoir de ne pas divulguer certaines informations. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, ce que l'on entend au sujet d'un élève est confidentiel. Le délégué n'a pas le droit de le répéter à toute la classe.
- B. Faux, rien de ce que le délégué entend n'est confidentiel.

**Réponse :** A.

Le respect de la confidentialité est un devoir du délégué. Le délégué ne peut donc pas raconter ce qui s'est dit sur les élèves individuellement devant toute la classe. Ce serait une faute grave.

Les délégués ont-ils plus de droits que les autres élèves ?

- A. Oui.
- B. Non.

**Réponse :** A..

Ils ont par exemple le droit de réunion, le droit de siéger dans certaines réunions, le droit d'animation etc... Mais attention, ils ont aussi plus de responsabilités !

Les délégués peuvent-ils collecter de l'argent pour une sortie par exemple ?

- A. Non, les élèves qu'ils soient délégués ou non, n'ont pas à récolter d'argent.
- B. Oui, cela fait partie de leurs missions.
- C. Cela n'est possible que dans le cadre des ventes du FSE sous la responsabilité d'un adulte.

**Réponse :** C.

Récolter de l'argent ne peut se faire que dans le cadre d'un projet et avec une association (le FSE).

Un élève qui redouble ne peut pas se présenter pour les élections des délégués. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

**Réponse :** B.

Un bon délégué est à l'écoute de ses camarades. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, c'est une qualité essentielle du délégué de classe.
- B. Faux, ce qui compte, c'est de savoir parler en public.

**Réponse :** A.

Evidemment, il faut savoir prendre la parole en public mais avant cela et pour savoir ce que l'on doit dire, il faut être à l'écoute de ses camarades car le délégué ne donne pas son propre avis mais est le porte-parole de la classe.

**Les délégués doivent effacer le tableau à la fin de l'heure. Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, ils sont aussi responsables de la propreté de la salle.
- B. Vrai, c'est un privilège qui leur est réservé.
- C. Faux, tous les élèves peuvent le faire ; qu'ils soient délégués ou non.

**Réponse :** C.

Les délégués de classe ne disposent pas de privilèges particuliers. Il est un élève comme les autres.

**Il y a trop de devoirs et de contrôles en maths. Les élèves de la classe n'en peuvent plus. Que peut faire le délégué ?**

- A. Prendre rendez vous avec le professeur pour trouver une solution.
- B. Il doit aller en parler à la vie scolaire.
- C. Il ne peut rien faire. C'est aux élèves d'être plus sérieux.

**Réponse :** A.

**Quel est le rôle d'un délégué suppléant ?**

- A. Il sert juste à remplacer le délégué en cas d'absence.
- B. Il n'a pas de rôle particulier.
- C. Il fait partie de l'équipe des délégués et doit donc aider les titulaires dans leurs tâches.

**Réponse :** C.

**Un délégué peut démissionner. Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, il peut démissionner quand il veut.
- B. Faux, il est obligé d'aller jusqu'au bout de son mandat.

**Réponse :** A.

Un délégué peut démissionner. Pour cela, il doit rédiger une lettre de démission et la remettre à la Principale.

**Si un délégué est sanctionné parce qu'il s'est mal comporté, il perd son titre de délégué de classe. Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, c'est normal, il doit être exemplaire.
- B. Faux, personne ne peut lui retirer son titre de délégué.

**Réponse :** B.

En revanche, s'il est élu au Conseil d'administration et qu'il siège au conseil de discipline, il peut ne plus avoir le droit de siéger s'il passe en conseil de discipline

**Les délégués ont le droit de faire des affiches et de les afficher dans le collège sans l'accord d'un adulte. Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, cela fait partie des droits des délégués.
- B. Faux, ils n'ont pas le droit de faire d'affiches.
- C. Faux, ils ont le droit de faire des affiches mais il leur faut l'accord de la principale pour les afficher dans le collège.

**Réponse :** C.

**Si un élève est passé en conseil de discipline l'année dernière, il ne peut pas être délégué. Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux.

**Réponse :** B.

**Le délégué peut donner des ordres à ses camarades de classe. Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, les élèves de la classe l'ont élu, ils doivent donc faire ce qu'il dit.
- B. Faux, le délégué n'est pas le chef de la classe. Il est un élève comme les autres.

**Réponse :** B.

**Si un délégué n'est pas d'accord avec ce que dit sa classe, peut-il ne pas respecter ce que dit sa classe ?**

- A. Oui, le délégué a été élu. Il peut donc dire ce qu'il veut.
- B. Non, il est le porte-parole de la classe. Il doit donc respecter ce que dit la classe.

**Réponse :** B.

Les délégués sont-ils responsables de la distribution des documents officiels ?

- A. Non, c'est uniquement la vie scolaire qui s'en charge.
- B. Non, c'est les professeurs principaux qui s'en charge.
- C. Oui, car ils sont un relais entre les adultes et les élèves de la classe.

**Réponse :** C.

Plusieurs élèves se plaignent d'un professeur car il va trop vite. Que doit faire le délégué de classe ?

- A. Le délégué ne peut rien faire. Les professeurs sont libres de faire cours comme ils veulent.
- B. Le délégué peut tenter de parler au professeur mais cela ne sert à rien.
- C. Le délégué doit attendre le conseil de classe pour en parler.
- D. Le délégué peut aller voir le professeur pour lui parler du problème. Il peut également demander conseil au professeur principal.

**Réponse :** D.

2 élèves se font régulièrement embêter par d'autres élèves. Ils ne veulent pas qu'on le dise à un adulte.

Que doit faire le délégué ?

- A. Le délégué ne doit pas trahir la confiance de ses camarades. Il doit régler le problème pour eux sans prévenir un adulte.
- B. Le délégué ne peut rien faire. S'il intervient il risque de se mettre en danger.
- C. Le délégué doit en parler à un adulte même si les élèves ne le veulent pas. Il doit leur porter assistance et ne peut pas les laisser en danger.

**Réponse :** C.

Pour l'aider dans sa mission, à quels adultes le délégué doit-il s'adresser ?

*Réponse libre*

**Réponse :** Il peut s'adresser à n'importe quel adulte mais préférentiellement à ses référents à savoir ses professeurs principaux et à la CPE du niveau.

Si l'on a déjà été délégué, on ne peut pas se présenter à nouveau. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, il faut laisser la place aux autres.
- B. Faux, tout le monde peut se présenter.

**Réponse :** B.

Être délégué permet de développer des compétences. Donne un exemple.

*Réponse libre*

**Réponse :** Prendre la parole à l'oral, prendre des initiatives, s'organiser, faire un compte rendu, prendre des notes, être autonome, animer une réunion

Lorsqu'il prend la parole en public, le délégué doit veiller : à sa tenue, à son vocabulaire, à ce que le professeur soit d'accord avec ce qu'il dit. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

**Réponse :** B.

Le délégué doit en effet veiller à surveiller son vocabulaire, sa tenue, sa gestuelle. Mais ce n'est pas grave si l'interlocuteur n'est pas d'accord avec ce qu'il dit. Il suffit que le délégué ait des arguments.

Le délégué représente uniquement les élèves qui ont voté pour lui. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

**Réponse :** B.

Le délégué a été élu. A partir de ce moment-là, il devient le représentant de tous les élèves de la classe et pas seulement de ceux qui ont voté pour lui. En plus, le vote s'est fait à bulletins secrets, il est donc impossible de savoir qui a voté pour qui.

Les délégués de classe peuvent-ils convoquer une réunion de tous les délégués de classe du collège ?

- A. Non, il n'y a que les adultes qui peuvent organiser ce genre de réunion.
- B. Oui, il suffit de le dire à tous les délégués.
- C. Oui, il faut demander l'autorisation à la Principale.

**Réponse :** C.

Il faudra bien évidemment expliquer les raisons pour lesquelles vous souhaitez cette réunion.

**Le délégué a le droit de donner une liste avec les noms des élèves à punir au professeur.  
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, car il doit faire en sorte que tout le monde puisse travailler dans le calme.
- B. Faux, je ne suis pas une balance !
- C. Faux, c'est le rôle du professeur de gérer la discipline dans la classe, pas celui du délégué qui est un élève comme les autres.

**Réponse :** C.

Le délégué n'est pas le chef de la classe. Il ne surveille pas les autres élèves.

**Un élève confie au délégué qu'il ne parvient pas à tout comprendre en Maths, il a des difficultés. Il n'ose pas en parler mais il voudrait de l'aide.**

**Que doit faire le délégué ?**

- A. Le délégué doit l'aider à parler à l'adulte. Il peut aller voir le professeur pour en parler avec l'accord de son camarade.
- B. Ce n'est pas le problème du délégué. Les professeurs verront bien qu'il a des difficultés.
- C. Le délégué doit lui dire qu'il faut qu'il parle à un adulte. Si l'élève ne le fait pas, c'est son problème.

**Réponse :** A.

**L'ambiance de classe est mauvaise. Les élèves se moquent et s'insultent.  
Que peut faire le délégué ?**

- A. C'est au professeur principal d'agir, pas au délégué !
- B. Proposer d'organiser une heure de vie de classe pour parler de l'ambiance de classe.
- C. Faire la liste des élèves qui insultent et la donner aux professeurs principaux.

**Réponse :** B

L'heure de vie de classe devra être préparée avec les professeurs principaux car ce sujet n'est pas simple.

**Il y a de nombreux vols. Certains élèves affirment connaître les coupables, mais ils n'ont pas de preuves.  
Que peuvent faire les délégués ?**

- A. Ils doivent mener l'enquête et les prendre en flagrant délit.
- B. Ils doivent mener l'enquête et fouiller discrètement dans leur sac afin de voir si les objets volés y sont.
- C. Ils doivent forcer les élèves à se dénoncer.
- D. Ils doivent aller le dire à un adulte.

**Réponse :** D.

Les délégués ne sont pas enquêteurs ! Ils n'ont pas à gérer ces situations ! Ils doivent laisser les adultes s'en occuper.

**Si le délégué titulaire est absent, il doit s'organiser avec l'un des suppléant pour se faire remplacer.  
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, cela fait partie des devoirs du délégué.
- B. Faux, chacun fait ce qu'il veut. Ce n'est pas une obligation.

**Réponse :** A.

Les délégués ont pris un engagement vis-à-vis de leurs camarades de classe. Cet engagement comprend le fait d'assister à toutes les réunions auxquelles ils seront convoqués. En cas d'impossibilité, le délégué doit s'arranger avec son suppléant.

**Les délégués titulaires et suppléants forment une équipe.  
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai.
- B. Faux.

**Réponse :** A.

Même s'ils n'assistent pas tous à toutes les réunions, les délégués titulaires et suppléants forment une équipe pour remplir les missions qui leurs sont assignées.

**Les délégués sont les seuls élèves à pouvoir, avec l'aide d'un adulte, organiser une heure de vie de classe.  
Vrai ou Faux ?**

- A. Vrai, c'est l'un des droits qui est réservé aux délégués de classe.
- B. Faux, tous les élèves peuvent le faire.

**Réponse :** A.

Evidemment, cela doit se faire sous la responsabilité d'un adulte.

**Un délégué peut-il rappeler les élèves à l'ordre ?**

- A. Oui, il peut le faire à tout moment si un élève ne se comporte pas bien.
- B. Oui, mais uniquement après le conseil de classe.
- C. Non, il ne peut pas le faire.

**Réponse :** C.

Le délégué n'est pas le chef de la classe.

**Cherchez l'intru.  
Le délégué a pour mission...**

- A. De porter la parole de ses camarades.
- B. Représenter les élèves au conseil de classe.
- C. Informer les familles sur ce qu'il se passe dans la classe.
- D. Animer la classe.
- E. Etre l'interlocuteur des adultes.

**Réponse :** C.

Si quelqu'un ne se sent pas bien dans la classe, le délégué est obligé de lui venir en aide. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, Cela fait partie des missions du délégué. Il n'y a que le délégué qui puisse faire quelque chose.
- B. Vrai, comme tous les élèves. Chacun se doit d'apporter de l'aide à quelqu'un qui en a besoin.
- C. Faux, le délégué ne doit pas se mêler des affaires des autres.

**Réponse :** B.

Chacun a le devoir de porter assistance à ceux qui en ont besoin. Le délégué, respectueux des règles et des autres, se doit de ne laisser personne dans la souffrance. Il doit donc faire appel à un adulte.

Il paraît que la professeur d'anglais est absente... Le délégué doit-il prévenir la classe ?

- A. Non, ce n'est pas à lui de le faire.
- B. Oui mais uniquement après avoir vérifié l'information auprès de la vie scolaire.
- C. Oui. Il pensera d'ailleurs à leur faire noter sur le carnet de correspondance.

**Réponse :** B.

Attention, il faut toujours vérifier les informations avant de les transmettre à la classe.

Le délégué de classe peut intervenir auprès du principal du collège. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, le titre de délégué lui donne le droit de parler à la principale du collège quand il le veut. a
- B. Vrai, mais il doit prendre rendez-vous avec elle pour pouvoir discuter avec elle.
- C. Faux, aucun élève n'a le droit de lui parler.

**Réponse :** B.

Le délégué peut organiser une réunion. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, cela fait partie de ses droits.
- B. Vrai, mais avec l'accord d'un adulte uniquement.
- C. Faux, les élèves n'ont pas le droit d'organiser de réunion, qu'ils soient délégués ou non.

**Réponse :** B.

Les délégués sont les seuls élèves à bénéficier du droit de réunion. Mais ils doivent préalablement demander l'accord au chef d'établissement ou aux CPE.

Le délégué est-il responsable de la propreté de la salle de classe ?

- A. Oui.
- B. Non, c'est aux agents de le faire.
- C. Non, toute la classe en est responsable.

**Réponse :** C.

Les agents d'entretien nettoient les salles tous les matins. Ils ont très peu de temps par salle. Afin de vivre dans un cadre agréable, chacun doit faire en sorte de préserver les lieux. Cela passe par des gestes simples (ramasser un papier quand on le voit par terre, jeter son chewing-gum ou bâton de sucette à la poubelle, etc...).

Quand un élève est élu délégué, ses parents deviennent automatiquement délégués aussi. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai.
- B. Faux.

**Réponse :** B.

Les délégués des parents sont élus par les parents.

Le délégué est-il obligé de dénoncer les élèves qui n'ont pas fait leurs devoirs ?

- A. Vrai, le délégué doit veiller à ce que tout le monde travaille.
- B. Faux, le délégué n'a pas à vérifier si les élèves ont fait leurs devoirs. C'est le rôle du professeur.

**Réponse :** B.

Les délégués sont-ils chargés d'amener les élèves exclus de cours à la vie scolaire ?

- A. Oui, cela fait partie de leurs missions.
- B. Oui, ils doivent de plus expliquer pourquoi l'élève est exclu.
- C. Non, ce n'est pas leur rôle. Tout élève volontaire peut le faire.

**Réponse :** C.

Tout élève peut accompagner un autre élève exclu en vie scolaire. Ils n'ont pas à expliquer le motif de l'exclusion puisque le professeur remet un billet sur lequel tout est expliqué.

Que se passe-t-il lors de la démission d'un délégué ?

- A. C'est le suppléant qui le remplace.
- B. La classe n'a plus qu'un seul délégué.
- C. Il y a de nouvelles élections pour le remplacer.

**Réponse :** C.

### Le délégué doit-il être exemplaire ?

- A. Oui, il doit l'être. Cela fait partie de ses devoirs.
- B. Non, mais il peut faire de son mieux.
- C. Non, il est déjà délégué et c'est déjà pas mal !

**Réponse :** B et C sont justes.  
Il n'y a aucune obligation à être exemplaire lorsque l'on est délégué. Un délégué peut cependant avoir envie de faire de son mieux, de s'améliorer. Comme tous les élèves d'ailleurs !

### Le délégué peut exiger que les professeurs donnent moins de devoirs. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai et les professeurs sont obligés d'écouter ce qu'il dit.
- B. Faux, les professeurs font ce qu'ils veulent. Les élèves n'ont pas leur mot à dire.
- C. Faux, il ne peut pas exiger mais il peut en parler aux professeurs pour trouver une solution.

**Réponse :** C.

### Si le délégué ne fait pas bien son travail, on peut lui retirer son mandat. Vrai ou Faux ?

- A. Vrai, c'est normal car il doit respecter ses devoirs. Seuls les adultes peuvent lui retirer son mandat.
- B. Vrai, mais seulement si tous les élèves de la classe sont d'accord.
- C. Faux, personne ne peut lui retirer son mandat même pas sa classe.

**Réponse :** C.  
Personne ne peut retirer son mandat à un délégué. En revanche, s'il est élu au Conseil d'administration et qu'il siège au conseil de discipline, il peut ne plus avoir le droit de siéger s'il passe en conseil de discipline.

### Est-ce que le fait d'être délégué empêche toute sanction ?

- A. Non, les délégués sont des élèves comme les autres.
- B. Non, les délégués doivent être exemplaires. Ils sont donc plus punis que les autres élèves en cas de faute.
- C. Oui, les délégués bénéficient d'une immunité le temps de leur mandat.

**Réponse :** A.

### Les délégués peuvent-ils faire changer le Règlement Intérieur ?

- A. Oui.
- B. Non.

**Réponse :** A.  
Le règlement intérieur est écrit selon les lois en vigueur. Tout n'est pas modifiable. Pour la partie qui dépend de l'établissement, des modifications sont possibles. Elles devront être votées en conseil d'administration. Il faudra donc de bons arguments.

### Les délégués titulaires sont-ils les chefs des délégués suppléants ?

- A. Oui.
- B. Non.

**Réponse :** B.  
Les délégués titulaires et suppléants forment une équipe. Il n'y a pas de chef.